

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du lundi 4 mai 2026**

N° CM04052026-02  
SG/LGa

L'an deux mille vingt-six, le quatre du mois de mai, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DOLÉ, Maire.

**Date de convocation : 28 avril 2026**

**Nombre de Conseillers : 29**

**Nombre de votants : 27**

**Présents :** M. D. DOLÉ, Mme M. RANGEARD, M. M. PRAUD, Mme N. GÉMARD, M. K. SERIN, Mme A. VACHÉ, M. R. GAUBERT, M. M. RAUTUREAU, M. JM. BEAUFFRETON, Mme V. DAVIAUD, M. M. CHAIGNEAU, Mme A. BALLERY, M. Y. DURAND, Mme MJ. GABRIEAU, Mme C. GABORIT, Mme N. PODEVIN, Mme A. ROSÉ, M. P. SERIN, Mme C. BODIN, M. JC. MARCHAND, Mme I. BROSSET, M. A. GUILLOTEAU, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M. J. LANDA, Mme A. RABILLER, M. T. PELAUD, formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M. Charly CHAUVET

Procuration à

M. K. SERIN

**Absents :**

M. Ludovic SIMONNEAU, M. C. BLANDIN

**Secrétaire :** Yannis DURAND

**OBJET : BUDGET ANNEXE « PEPINIERS D'ENTREPRISES » – APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025**

VU l'article L 1612-31 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur l'arrêt du Financier Unique ;

VU l'article L 2121-14 du même code précisant que, lors du vote du Compte Financier Unique, le Maire peut assister à la discussion mais qu'il doit se retirer au moment du vote ;

CONSIDERANT que Madame RANGEARD, première Adjointe, a été désignée pour présider la séance lors du vote du Compte Financier Unique 2025 du Budget annexe « Pépinières d'Entreprises » et que Monsieur le Maire a quitté la salle ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

DONNE acte de la présentation faite du Compte Financier Unique du Budget annexe « Pépinières d'Entreprises », laquelle peut se résumer ainsi :

16802 - BUDGET ANNEXE PEPINIERES D'ENTREPRISES	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultat reporté N-1		73 676,05 €		23 197,46 €		96 873,51 €
Opérations de l'exercice	39 595,19 €	52 410,17 €	47 632,27 €	31 970,43 €	87 227,46 €	84 380,60 €
<b>TOTAL</b>	<b>39 595,19 €</b>	<b>126 086,22 €</b>	<b>47 632,27 €</b>	<b>55 167,89 €</b>	<b>87 227,46 €</b>	<b>181 254,11 €</b>
Résultat de clôture		86 491,03 €		7 535,62 €		94 026,65 €
<b>TOTAL</b>		<b>86 491,03 €</b>		<b>7 535,62 €</b>		<b>94 026,65 €</b>
<b>Résultats définitifs</b>		<b>86 491,03 €</b>		<b>7 535,62 €</b>		<b>94 026,65 €</b>

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.  
Ont signé au Registre, tous les Membres présents.*

**Yannis DURAND**  
Secrétaire de séance

